



## Motifs de la décision

**Décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets**

NOR : TREP2018387D

Pour les dispositions relatives aux biodéchets, Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 12/06/2020 au 04/07/2020 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-tracabilite-collecte-et-transport-a2153.html>

Seize contributions relatives aux dispositions « biodéchets » ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

### **1/ Modifications apportées suite à la consultation du public :**

Outre les remarques sur le plan rédactionnel, il a été choisi de retenir la demande de maintien de la dérogation à la valorisation organique des biodéchets pour les déchets de taille ou d'élagage de végétaux lorsqu'ils font l'objet d'une valorisation énergétique.

### **2/ Modifications apportées suite à l'examen par le Conseil d'État**

- Mise à jour des visas, modifications rédactionnelles et légistiques